



Registre fédéral des bâtiments et des logements

Annexes et autres bâtiments sans usage d'habitation

Fiche explicative pour la gestion du registre n° 7

Il est possible de gérer dans le RegBL fédéral non seulement les bâtiments à usage d'habitation, mais l'ensemble du parc de bâtiments. Le nombre important de bâtiments sans usage d'habitation exige cependant des règles de saisie particulières, afin de garantir une identification univoque de ces bâtiments.

Recommandations

Avant de saisir de manière exhaustive les bâtiments sans usage d'habitation dans le RegBL fédéral, il est nécessaire de s'assurer des points suivants :

1. Une source de données exhaustive est disponible. Les données de la mensuration officielle constituent une très bonne source de données.
2. Chaque bâtiment peut être identifié de manière univoque et durable (à l'aide d'une adresse, d'un numéro officiel de bâtiment ou d'un lien avec la mensuration officielle).
3. **La mise à jour des données des bâtiments est garantie** (démolitions, transformations, nouvelles constructions, réadressage, etc.).

Règles de saisie

Lors de la saisie des bâtiments sans usage d'habitation, il convient d'être particulièrement attentif aux points suivants:

- La « Catégorie de bâtiment » (GKAT) doit être saisie de manière rigoureuse. Il convient en particulier de distinguer entre "Bâtiments sans usage d'habitation" (GKAT 1060) et "Constructions particulières" (GKAT 1080). Cette dernière catégorie est réservée aux constructions qui ne répondent pas à la définition de bâtiment ; dans la mensuration officielle, ces constructions ne sont pas relevées dans la couche « couverture du sol », mais dans la couche « objets divers ».
- Il est fortement recommandé de saisir la « Classe de bâtiment » (GKLAS) pour les bâtiments sans usage d'habitation : ce caractère peut en effet être très utile à l'identification du bâtiment.
- Les bâtiments sans usage d'habitation doivent être enregistrés dans le RegBL fédéral avec l'indication du numéro de parcelle. Si un n° officiel de bâtiment (GEBNR) est géré dans la commune, cette indication doit également être saisie.

- Chaque bâtiment doit disposer d'au moins une adresse composée d'une désignation de rue, d'un NPA et du lieu. Le n° d'entrée est toujours facultatif pour les bâtiments sans usage d'habitation et les constructions particulières, mais il doit être saisi s'il est disponible.
- Si plusieurs bâtiments ont la même adresse (composée de rue + n° d'entrée + NPA + lieu), alors il est nécessaire de les distinguer par le nom du bâtiment (p.ex. « Remise », « Garage », « Bâtiment nord », ...)

Pour des questions d'efficacité, la saisie et la mise à jour des bâtiments sans usage d'habitation devront autant que possible être réalisées par la reprise automatisée de données provenant de la mensuration officielle. Cette option garantit aussi que les bâtiments disposent de coordonnées géographiques fiables, ce qui permet de les visualiser facilement à l'aide d'un système d'information du territoire.

Particularités

Le modèle de données 2001 de la mensuration officielle (MD.01-MO-CH, disponible sous http://www.cadastre.ch/pub/download/interlis/dm01avch24_fr.pdf) prévoit la possibilité de gérer les identificateurs EGID et EDID. L'OFS recommande de mettre à jour ces identificateurs dans la mensuration officielle afin d'optimiser les processus de mise à jour du RegBL et de la mensuration.

Afin de faciliter ces travaux, les géomètres conservateurs peuvent obtenir gratuitement un accès en ligne (en lecture) aux données du RegBL fédéral auprès de l'OFS.

Thèmes associés

Fiche explicative n° 1 : Messages de qualité des bâtiments et des logements

Fiche explicative n° 13 : Transformation des bâtiments industriels, agricoles etc. en bâtiments d'habitation

L'ensemble des fiches explicatives est disponible à l'adresse www.housing-stat.ch → [Aide pour les utilisateurs](#).

Référence au *Catalogue des caractères*

Il est recommandé de consulter, dans la version 3.4 du Catalogue des caractères du RegBL fédéral, la définition du bâtiment ainsi que les descriptions détaillées des caractères « Catégorie de bâtiment » (GKAT), « Classe de bâtiment » (GKLAS), y compris la Classification des ouvrages de construction selon EUROSTAT (Annexe, pages 83) et « Nom du bâtiment » (GBEZ).

Contact

Des informations supplémentaires sur le RegBL sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.housing-stat.admin.ch. Le *Catalogue des caractères* ainsi que tous les autres documents de référence sur le RegBL peuvent également être téléchargés ou commandés sur ce site.

Si vous désirez être informé automatiquement sur les documents de référence actuels et sur les nouveautés relatives au RegBL fédéral, nous vous recommandons de vous abonner à la Newsletter « Registre fédéral des bâtiments et des logements » sous www.news-stat.admin.ch.

Pour d'autres questions et compléments d'information, veuillez vous adresser à l'Office fédéral de la statistique :

Section Bâtiments et logements

Tél. 0800 866 600 / e-mail : housing-stat@bfs.admin.ch